



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service : Environnement
Bureau : Espaces naturels, forêt, chasse
Affaire suivie par : Christine DODAT
Tél : 04 70 48 77 55
Courriel : christine.dodat@allier.gouv.fr

Yzeure, le 30 JUIN 2021

Participation du public – Synthèse des observations

Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 3 pour la saison cynégétique 2021-2022 dans le département de l'Allier

La consultation du public, en application de l'article L 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, sur l'arrêté préfectoral fixant les périodes et les modalités de destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du 3ème groupe, pour la saison cynégétique 2021-2022, dans le département de l'Allier, n'a donné lieu à aucune remarque.

Anne RIZAND

Directrice Départementale
des Territoires